



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUE DE PRESSE

Madame JADIN dépose et défend au nom du MR une proposition de loi afin de réduire les impôts pour les frais de garde d'enfants atteints d'un handicap.

Bruxelles, le 2 février 2015 -

Moment important en Commission Finances et Budget de la Chambre des Représentants, la Députée JADIN au nom de son groupe a défendu une proposition de loi à l'attention des nombreuses familles touchées par le handicap d'un enfant.

De nombreuses familles sont confrontées à la dure réalité d'un enfant présentant un handicap, ces sont des situations qui demandent généralement une importante aide extérieure et des frais supplémentaires pour l'éducation ou les frais de garde. « *Cette proposition me tient à cœur, elle concerne directement des familles qui tentent de surmonter des situations pas évidentes et il est de notre rôle de trouver des solutions pour les soulager.* » souligne Madame JADIN.

Cette proposition de loi tend à mieux prendre en compte sur le plan fiscal la spécificité de prise en charge des enfants en situation d'handicap en prévoyant la déductibilité des frais de garde des enfants âgés de moins de 21 ans. Effectivement, les services de gardes concernés sont souvent très coûteux et pénalisent fortement les ménages concernés. « *C'est pourquoi nous voulons modifier l'article 145/35 du Code des impôts sur le revenu de 92 afin d'améliorer le régime fiscale en vigueur et de mieux tenir compte des spécificités de la garde d'enfants en situation d'handicap* » propose Katrin JADIN.

La proposition de loi consiste donc à permettre la réduction d'impôt concernant :

Les frais de garde d'enfants avec un handicap qui sont accueillis par des institutions ou des personnes reconnues, subsidiés ou contrôlés par les organes communautaires ou régionaux compétents en matière d'enseignement spécial ou d'intégration sociale des personnes handicapées.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ KATRIN JADIN

GSM : 0478 333 417 | Courriel : katrin@jadin.be

Attaché de presse : Maxime Degey maxime.degey@jadin.be 0499/ 247 576